

LA FEBEA ALERTE ET LANCE LE BEAUTY INDUSTRY PACKAGE POUR UNE INDUSTRIE COSMÉTIQUE COMPÉTITIVE, DURABLE ET SOUVERAINE

La FEBEA dévoile son plan d'action pour sauvegarder le leadership de l'industrie cosmétique française et européenne, aujourd'hui menacé par une concurrence mondiale accrue et une contrainte réglementaire croissante.

Deuxième contributeur à la balance commerciale de la France, l'industrie cosmétique française représente un moteur essentiel de souveraineté économique, réindustrialisation, et d'innovation.

Pourtant, ce secteur stratégique est aujourd'hui confronté à un risque de décrochage sur la scène internationale, en raison de tensions commerciales, d'une inflation réglementaire croissante et de décisions européennes parfois déconnectées de la réalité industrielle.

Face à ces menaces, la Fédération des Entreprises de la Beauté (FEBEA) appelle à une mobilisation coordonnée des pouvoirs publics autour d'un Beauty Industry Package, plan stratégique destiné à garantir la pérennité et le rayonnement du secteur cosmétique en France et en Europe.

UNE INDUSTRIE STRATÉGIQUE POUR LA FRANCE ET L'EUROPE

L'industrie cosmétique est un fleuron de l'économie française et participe à la souveraineté industrielle ainsi qu'au rayonnement de la France et plus largement de l'Europe dans le monde. Quelques chiffres clés et éléments de contexte en attestent :

- **35,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2024**
- **22,5 milliards d'euros d'exportations en 2024**
- **17,6 milliards d'euros d'excédent commercial**, faisant de la cosmétique le **2^e contributeur net** à la balance commerciale nationale
- **300 000 emplois directs et indirects en France** et près de **3 millions dans l'UE**

Au-delà de ses performances économiques, **la cosmétique incarne une identité forte**, associée à l'innovation, à l'excellence d'un savoir-faire et au patrimoine culturel français. Elle contribue également à **la vitalité des territoires grâce à un maillage dense d'acteurs, en majorité PME, TPE et ETI locales**, ainsi qu'à **la transition durable**, et joue un rôle **essentiel dans le quotidien des citoyens** : hygiène, santé, bien-être, qualité de vie.

Mais **plusieurs menaces pèsent aujourd'hui lourdement sur les perspectives de croissance** :

- La montée en puissance d'acteurs asiatiques qui produisent à des coûts bien inférieurs et opèrent dans des environnements bien plus compétitifs,
- La guerre commerciale de haute intensité avec les Etats-Unis, le premier partenaire commercial de la cosmétique française.
- La complexité administrative et normative propre à la France et à l'Europe qui entrave l'innovation et limite sa compétitivité.

LA FEBEA LANCE UN APPEL À L'ACTION FONDÉ SUR 5 AXES PRIORITAIRES

La FEBEA appelle à un plan d'action d'urgence national et européen, un « **Beauty Industry Package** » articulé autour de cinq priorités :

1. Préserver le libre-échange par une politique commerciale ambitieuse qui protège les intérêts du secteur.

- Retirer les cosmétiques des potentielles mesures de rétorsion commerciales entre l'UE et les États-Unis,
- Mobiliser les **accords commerciaux** avec des clauses spécifiques à la cosmétique,
- Renforcer la **propriété intellectuelle** face à des exigences réglementaires démesurées, notamment en Chine.

2. Libérer l'innovation en garantissant un cadre réglementaire et fiscal stable pour soutenir la recherche et le développement.

- Garantir un accès aux ingrédients essentiels dont l'utilisation en cosmétique est sûre, via l'Omnibus Chimie
- Maintenir les **dispositifs fiscaux** qui soutiennent la recherche (CIR, IP Box)

3. Simplifier le cadre normatif pour alléger la charge administrative qui pèse lourdement sur les entreprises en particulier les PME

- Accélérer la **dématérialisation de l'information du consommateur**
- **Harmoniser l'interprétation des contrôles des pratiques de fabrication** au sein de l'UE
- Déployer un calendrier et des **normes réalistes** pour l'application du règlement européen sur les emballages

4. Rétablir une équité de traitement en fondant les réglementations notamment la directive sur les eaux résiduaires urbaines sur des études d'impact objectives et transparentes :

- Réviser la Directive eaux résiduaires urbaines pour garantir une **responsabilité élargie du producteur équitable et soutenable**
- Instaurer une voie de **recours préjudicielle** en cas d'études d'impact insuffisantes

5. Protéger la filière et les consommateurs des abus et de la contrefaçon

- Engager la responsabilité des plateformes numériques lorsqu'elles facilitent la **mise sur le marché de produits illicites** ou procèdent à des **modalités de commercialisation illicites**
- Lutter contre la vente et la promotion de **dupes** et renforcer les contrôles en la matière



« Nous avons la chance de disposer en France d'une industrie cosmétique qui innove, qui exporte, qui crée de l'emploi et qui œuvre pour une transition durable. Mais ces succès, réels, masquent une situation devenue inquiétante, qui nous conduit aujourd'hui à tirer le signal d'alarme. Ce que nous demandons aux décideurs français et européens est simple : donner au secteur cosmétique les moyens de maintenir sa position de leader, sans complexifier ce qui fonctionne et en fondant scientifiquement les exigences qui nous sont applicables. Il est urgent de défendre une cosmétique durable, compétitive et innovante. » alerte **Emmanuel Guichard, Délégué Général de la Febea.**



À PROPOS DE LA FEBEA

La FEBEA – Fédération des Entreprises de la Beauté, est le syndicat professionnel des entreprises du secteur cosmétique (parfumerie, maquillage, produits de soin, d'hygiène, de toilette ou capillaires). Elle rassemble près de 350 entreprises françaises de la beauté et du bien-être, dont 82% de TPE et PME.

CONTACTS PRESSE

FEBEA : Audrey Plaud Peauger – responsable de la communication – apeauger@febea.fr – 06 50 84 49 91

THE DESK : Angélique de Saint-Seine – angelique@agencethedesk.com – 06 08 32 74 15

Anne-Emmanuelle Verdes – anneemmanuelleverdes.pro@gmail.com - 06 83 41 73 75